

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 28 (1890)  
**Heft:** 49

**Artikel:** Speech d'un major de table : au banquet des Carabiniers, Hôtel de Beau-Rivage, 30 novembre 1890  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191992>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### CAUSERIES DU CONTEUR

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### Speech d'un major de table

au banquet des Carabiniers, Hôtel de Beau-Rivage, 30 novembre 1890.

Chers concitoyens.

Après les terribles ravages exercés dans le cours de l'hiver dernier par certaine maladie, qui s'annonça d'abord sous le nom plus ou moins inoffensif de grippe, et ne tarda pas à prendre celui, plus sinistre et menaçant d'*influenza*, j'avoue que je ne m'attendais pas à voir, aujourd'hui, cette salle aussi bien remplie, ni à la joie d'y retrouver presque tous les convives du 5 décembre 1889.

Ce fait très rassurant nous permet de constater une fois de plus combien les carabiniers sont solides et « vraiment d'élite ! » Il nous fournit en outre l'occasion de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les principaux événements de l'année, ainsi que nous l'avons fait dans nos précédents banquets.

Dès les premiers mois de 1890, on eût pu croire que l'*influenza* s'attaquait, non-seulement aux hommes, mais à toutes les vieilles choses. C'est ainsi que nous vîmes disparaître successivement nos anciennes casernes de la Cité ; — la Tour St-Maire, considérée généralement, et par erreur, comme la prison de Davel ; — la maison Jordan, qui avait un faible tout particulier pour les incendies, et se plaisait à prendre feu beaucoup plus souvent qu'à son tour, absolument pour effrayer le quartier.

La tour de l'Halle fut aussi menacée et ne tardera pas, nous l'espérons, à faire place à une voie plus large, malgré les regrets peu justifiés de ceux qui voudraient la conserver comme un souvenir historique, — souvenir historique qui n'existe pas.

Cette vieille mesure ne nous rappelle en effet aucun fait curieux ou intéressant ; elle n'a pas même assisté, dit-on, à quelque assaut dirigé contre nos anciens murs d'enceinte ; elle n'a entendu d'autres cris de guerre que les grognements de certains animaux vaincus par nos charcutiers. (\*)

(\*) On sait que pendant plusieurs années la Tour de l'Halle servit d'abattoir pour les porcs.

Vers cette même époque, des gens qui sont venus au monde un siècle trop tard, lançaient dans le pays une pétition contre la création d'une Université à Lausanne. Mais, victime aussi de l'épidémie régnante, et après avoir parcouru monts et vaux, la pauvre pétition revint au logis « traînant l'aile et tirant le pied, » comme le pigeon de Lafontaine.

On ne tarda pas à reconnaître dans ce singulier document un de ces moyens déplorables, trop fréquemment employés chez nous, et que nous avons vu se reproduire chaque fois qu'il s'est agi de doter notre ville de quelque institution nouvelle et importante.

C'est là une autre forme d'*influenza*, bien plus dangereuse encore !...

Grâce aux partisans de ce système, nous mettons des années à mûrir une idée : cinq, six, huit, dix ans et plus !...

Et quand nous prenons enfin une résolution, comme par exemple celle de construire un édifice public, nous discutons encore pendant trois ou quatre ans, — et je suis bien modeste, — sur le choix d'un emplacement.

A cette occasion, chacun d'exprimer le désir que cet emplacement soit central, qu'il soit pris dans la ville même, au sein de cette vieille cité lausannoise que nous aimons, où nous vivons, où nous faisons nos affaires et où nous tenons à maintenir le mouvement et la vie.

Eh bien, c'est précisément alors qu'il se trouve des esprits assez conciliants pour venir proposer comme emplacement central quelque terrain à vendre aux Mousquines, à Beaulieu, aux Pierrettes ou sur les Plaines du Loup !

Cependant, après trois ou quatre ans encore de laborieux débats, on finit par tomber d'accord, — en faisant le poing dans sa poche, — on accepte les projets et l'on accouche d'un emplacement !

Dès lors on respire !... Il n'y a plus qu'à mettre la main à l'œuvre, et l'édifice va bientôt sortir de terre radieux et triomphant !...

Mais voilà que tout à coup, des gens de l'autre siècle ressuscitent pour venir nous chercher noise sur la manière dont cet édifice sera tourné !

Alors, les hommes qui marchent et sentent couler dans leurs veines autre

chose que du lait d'amandes, leur disent sur un ton de fière dignité : « Vous savez, faut pas nous la faire à l'oseille. »

Et ils vont de l'avant.

Ainsi il a été procédé pour le Palais-de-Justice, ainsi pour les bâtiments universitaires, ainsi procédera-t-on très probablement pour une autre construction depuis longtemps attendue.

Dans le courant de février, un de nos concitoyens, qui paraît avoir pris à cœur d'améliorer le sort des classes travailleuses, attira tout à coup notre attention dans les journaux sur un projet par lequel il prétendait résoudre la question ouvrière, étudiée depuis si longtemps.

L'application de son système n'était ni simple ni facile, paraît-il, car, si nous ne nous trompons, elle est encore à l'état d'incubation. Elle nous a fait songer à ces pièces d'horlogeries compliquées, indiquant l'heure moyenne et l'heure astronomique, les phases de la lune, les mois, les jours et les saisons, et qui, avec tout cela, vous font manquer le train.

La question sociale, que nous ne touchons qu'en passant, revint sur le tapis dans la grande et universelle manifestation ouvrière du mois de mai ; puis, plus tard, d'une façon moins générale, mais sous une forme nouvelle et assez intéressante. Nous voulons parler de la grève des maçons à Lausanne.

Il s'agissait de trancher un conflit entre patrons et ouvriers. Les tractations n'aboutissant pas, ces derniers ne cherchèrent point midi à quatorze heures ; ils ne se préoccupèrent guère des théories du philanthrope dont nous venons de parler, ni de tant d'autres également irréalisables : ils résolurent le problème en se promenant tout simplement dans nos rues, dignes, tranquilles, respectés et respectant les autres.

Applaudissons, messieurs, à ces remèdes corrects et pacifiques. Souhaitons qu'à l'avenir, on ne procède jamais plus violemment en telle occurrence, et que, lorsque les travailleurs viendront se plaindre de leur sort et revendiquer une place au soleil, nous n'ayons plus qu'à leur dire : « C'est bien, mes amis : allez vous promener ! »

Une autre intéressante diversion aux choses courantes de l'année, est le mouvement qui se fit en Suisse, et aux Chambres, au sujet de la croix blanche qui se détache sur le fond rouge de notre drapeau fédéral.

On sait qu'un nombreux et imposant pétitionnement eut lieu dans le but de conserver la croix à laquelle nous sommes habitués depuis si longtemps, et qui est si gracieuse dans ses proportions comportant cinq carrés égaux.

L'autorité fédérale en jugea autrement, et persista, malgré tout, à proposer la croix aux *bras allongés*, comme pour nous rappeler par là que le pouvoir central étend de plus en plus son influence sur les cantons; ce que je ne déplore point, si je considère tout ce que la centralisation a réalisé de progrès, soit dans le domaine administratif, soit dans ce qui a trait aux droits des citoyens suisses.

Mais à ce propos, qu'on nous permette au moins d'espérer que le pouvoir fédéral ne tardera pas trop à étendre ses bras protecteurs jusqu'à Lausanne, pour y opérer une œuvre dont l'utilité et l'urgence ne peuvent être contestées, le remplacement de notre Hôtel-des-Postes fin de siècle, par un édifice digne de la capitale du canton de Vaud et des vœux légitimes de ses habitants.

C'est là, me semble-t-il, ce qu'il y aura, pour nous, de plus intéressant dans les modifications apportées à la croix fédérale.

Il est cependant de notre devoir d'ajouter ici que le Département fédéral que cela concerne, — nous nous le sommes laissé dire du moins, — fera très prochainement l'acquisition d'une horloge à placer à la façade méridionale du bâtiment actuel.

Ce fait, insignifiant en apparence, n'est peut-être pas sans promesses pour l'avenir. Il nous rappelle l'histoire de cet individu cité devant le magistrat pour cause de larcin, et qui affirmait que son intention avait été de dérober une simple corde, mais que par un hasard inexplicable pour lui, il s'était trouvé une vache au bout!...

Eh bien, chers concitoyens, qui sait si, après l'horloge, si au bout de cette corde que nous tirons depuis si longtemps, il n'y aura pas un nouvel Hôtel-des-Postes?...

N'oublions pas de mentionner en passant un fait important pour la grande République française notre voisine et notre sœur: le dénouement du drame déplorable joué par le fameux général aujourd'hui dans l'exil.

Nous avons assisté, d'un côté, à la défaite du boulangisme en France, et de l'autre, au triomphe de la boulangerie sur la Riponne!

Ah! les boulangers!... Qu'ils ne viennent pas nous parler de la question sociale, ceux-là; qu'ils ne viennent pas se plaindre de leur industrie, tout particulièrement privilégiée, la seule au monde où l'on puisse se fourrer impunément dans le pétrin, la seule où les brioches soient profitables.

Je voudrais m'abstenir de parler de la confiserie, pour ne point offenser la modestie de notre ami et membre de la Société des Carabiniers, M. Nyffenegger, ici présent. Qu'il me permette seulement d'effleurer la question, qui ne peut manquer du reste de tourner en douceur.

En visitant l'exposition de la Riponne, Messieurs, vous vous êtes sans doute arrêtés devant un étalage remarquable de simplicité et de bon goût, où s'arrangeaient des coffrets, de mignonnes corbeilles et des bocaux, en petit nombre il est vrai, mais contenant des choses exquises et justement appréciées.

Et ce qu'il y avait de plus charmant en tout cela, c'est que le visiteur n'avait point, en face de cet étalage, le rôle peu agréable du renard de la fable, au pied de la treille; il pouvait au contraire goûter aux confiseries de l'exposant, qui les lui offrait du reste avec la plus parfaite amabilité.

Ah! Monsieur Nyffenegger, on dit qu'un bienfait n'est jamais perdu; les confiseries non plus: elles sont fondues, mais le goût m'en reste.

Et puisque nous parlions tout à l'heure de la France, il ne nous est pas possible de ne point noter en passant un événement qui a failli donner à cet hôtel même une réputation historique.

C'est d'ici, messieurs, du premier étage de Beau-Rivage, qu'au mois de février, un jeune prince, auquel le territoire français était interdit, partit à la dérobée et à la faveur d'un accoutrement un peu carnavalesque, pour aller, disait-il, en simple conscrit, offrir, à son pays, son cœur, son âme et son chas-sepot.

Il croyait que c'était arrivé.

Mais, en arrivant là-bas, il put se convaincre, hélas! que ce n'était point arrivé du tout, et que l'heure où, de par le droit divin, il devait sauver la France, n'avait pas encore sonné. Il fut grandement surpris, au contraire, de trouver cette diable de République en parfaite santé, et dut faire son service militaire à huis clos, malgré les démarches suppliées de ses amis, et du spectacle attendrissant d'une fiancée se jetant dans les bras du noble prisonnier, et pleurant dans son gilet!...

Il y aurait encore beaucoup à glaner dans le répertoire de 1890. Il faudrait vous parler, entr'autres, de la fête de

Pestalozzi, autrement dite *fête des parapluies*, sur laquelle nous éviterons toute allusion plaisante, par respect pour la mémoire du grand éducateur, qui reçut déjà suffisamment de douches d'eau froide durant le cours de sa laborieuse et difficile carrière. Il faudrait vous parler de la démission de M. de Bismark, qui fut un coup si terrible pour les amis de la paix; de la société fondée à Lausanne en vue de l'installation d'un four crématoire, question brûlante sur laquelle je passerai comme chat sur braise, et de bien d'autres choses encore; mais je ne puis m'étendre davantage.

Au nombre des événements de l'année, il en est un cependant qui est trop important pour ne pas être mentionné; mais je ne le ferai qu'avec la plus grande réserve. Je veux parler de la révolution tessinoise.

Chers concitoyens, permettez-moi de vous dire à cet endroit: « Ayons confiance dans la sagesse et le patriotisme de nos confédérés, et attendons avec calme l'issue complète des événements. Ne jugeons point trop hâtivement dans un sens ou dans l'autre, tant il est absolument nécessaire d'éviter, en pareilles circonstances, tout ce qui pourrait porter la moindre atteinte aux liens sacrés qui unissent les vingt-deux cantons, tous également chers à nos cœurs! »

Notre attitude est du reste toute tracée dans ces quelques paroles par lesquelles l'éminent magistrat, que nous espérons posséder aujourd'hui au milieu de nous, M. le Président de la Confédération, Ruchonnet, a terminé son admirable discours aux Chambres:

« N'évoquons plus les troubles, le sang et les guerres. Et vouons tous nos soins à ramener la paix dans ce beau pays, pour lequel nous avons une prédilection si marquée, peut-être en raison même de tous les soucis qu'il nous cause.

» Soyons modérés dans nos discours et équitables envers nos adversaires. » Gardons-nous d'enflammer la lutte, et préparons la pacification. »

Un mot encore et je termine.

Il fut un temps, Messieurs, où ce banquet était généralement considéré comme une réunion purement politique. Et l'on attendait de voir ce qui s'y dirait pour juger de la direction que prendraient les affaires politiques de l'année. On l'attendait, pour cela, comme on attend les mises de Morges pour fixer le prix des vins.

Et le lendemain, les journalistes d'en faire des gorges chaudes. Aujourd'hui, ils sont obligés de se borner à ces quelques lignes:

« Le banquet de la Société des Carabiniers a eu lieu hier à Beau-Rivage. Il



était, comme d'habitude, très nombreux; plusieurs discours chaleureusement applaudis y ont été prononcés, et la plus franche cordialité n'a cessé d'y régner, du commencement à la fin. »

Cela ne donne pas beaucoup de copie, il est vrai, et ne remplit pas des colonnes, mais c'est précisément ce que nous voulons.

En effet, Messieurs, depuis nombre d'années déjà, les choses ne se passent point ici comme autrefois; on y parle des intérêts de la patrie, en général, de ceux de la famille vaudoise ou de la famille lausannoise, mais toujours sur un ton et dans un sens qui ne peuvent froisser aucune oreille.

Efforçons-nous donc de conserver à notre petite fête ce caractère qui en fait peut-être seul le succès, et pour lequel je me permets, en ma qualité de major de table, de solliciter votre cordial et aimable concours.

C'est dans ces sentiments, chers concitoyens, que j'élève cette coupe, sur laquelle sont gravés les noms de tous les membres de notre Société. Boire à cette coupe, c'est boire à la santé de vous tous; c'est boire à l'esprit de bonne entente et à la gaieté qui vont présider à ce second acte; c'est boire enfin à l'avenir prospère de la Société des Carabiniers. Qu'elle vive!

L'article sur l'Eau de Lourdes, que nous avons reproduit samedi, nous a valu la lettre suivante, ainsi qu'une autre réponse de M. le curé de Crescier, arrivée trop tard, et qui aurait, du reste, fait double emploi.

Le *Conteur* n'ayant pas l'habitude de se livrer à des discussions religieuses, nous publions, sans commentaires, la lettre de M. Favre. Nos lecteurs apprécieront.

Villars-le-Terroir, le 2 décembre 1890.

A Monsieur Monnet, rédacteur du *Conteur vaudois*, à Lausanne.

Monsieur,

Je suis un vieil et bon ami du *Conteur*. A ce titre, permettez que je vous dise que j'ai regretté votre article sur « *L'eau de Lourdes* » que vous avez publié dans votre dernier numéro. Je sais bien que vous n'y avez mis aucune mauvaise intention, car ce n'est pas dans vos habitudes de blesser les sentiments religieux de qui que ce soit.

Beaucoup parlent de Lourdes dans un sens moqueur, malveillant; mais ceux qui ont étudié sérieusement les faits en parlent d'une tout autre manière.

Après avoir lu attentivement l'ouvrage de M. Henri Lasserre, je suis allé à Lourdes deux fois; j'ai voulu voir de mes yeux, toucher de mes doigts. Or, je vous avoue, Monsieur, que si je suis maintenant convaincu des faits merveilleux qui se sont passés à Lourdes, c'est que j'ai dû céder à l'évidence. Nombre de libres-penseurs ont fait aussi le voyage de Lourdes et sont re-

venus avec des sentiments bien différents de ceux qu'ils avaient à leur départ.

Quant à « l'eau de Lourdes », elle est miraculeuse dans son origine: c'est indéniable. J'ai vu de mes yeux la place, au pied d'une montagne d'un roc très dur, dans une espèce de grotte où il n'y avait jamais eu d'autre eau que celle de la pluie, j'ai vu cette place, autrefois absolument sèche, être la source d'une fontaine très abondante, comme nous n'en trouvons aucune dans nos villages. Des centaines de témoins ont vu naître cette source sous les doigts d'une enfant de treize ans, qui, sous l'ordre de l'*Apparition*, se mit à gratter la terre. Ce fait n'est pas si ancien; il date de 1858, et de nombreux témoins existent encore aujourd'hui. On peut les consulter comme je l'ai fait moi-même.

Que, par cette eau, Dieu ait accordé jusqu'ici beaucoup de guérisons instantanées, inespérées, inexplicables par la science, c'est ce que plus de 300 médecins ont attesté dans des procès-verbaux conservés dans les archives de la Grotte, à Lourdes. Chacun peut s'en assurer.

Ces faits merveilleux ne sont, du reste, pas plus surprenants que les guérisons produites par la seule vue du Serpent d'airain (Nombres XXI, 9) ou que celles qui s'opéraient chaque jour dans la piscine aux cinq portiques (St-Jean, V, 4). Mais, ces guérisons à Lourdes n'étant point naturelles, et l'eau analysée plusieurs fois, n'ayant en elle-même aucune propriété curative, il est évident que l'on a tort de vouloir placer celle-ci parmi les spécialités pharmaceutiques. A-t-on jamais qualifié de *drogues* les eaux de Béthesda?

Toutes les histoires d'un verre d'eau plus ou moins grand, pris de telle manière ou à telle heure, etc., toutes ces histoires, dis-je, souvent rééditées pour amuser le gros public, ne sont que des *charges*; les personnes qui vendraient de l'eau de Lourdes dans ces absurdes conditions ou qui spéculeraient sur des grâces surnaturelles, seront toujours regardées par l'Eglise catholique coupables de superstition et de simonie. Que quelqu'un fasse venir de l'eau de Lourdes et se rembourse de ses frais, rien de plus juste; mais, dans aucun cas, il ne pourra spéculer sur les faveurs qu'il a prêtées à Dieu d'accorder, par l'intercession de la Mère du Sauveur, à ceux qui usent de cette eau avec foi et piété.

Vous ferez, Monsieur le rédacteur, l'usage que vous voudrez de ma lettre; je ne vous en demande pas la publication, parce que le caractère de votre amusant et intéressant journal ne comporte pas des polémiques religieuses.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma respectueuse considération.

B. FAVRE, curé.

### Dou z'innocents.

Dào teimps iò lo premi hommo et la premiere fenna étont onco tot solets dein lo courti iò viquesson sein couson d'être robâ pè lè larro, n'étai pas question d'allâ preindrè mésoura po dâi z'haillons, kâ lè tailleur et lè modistè n'étiot pas tant épais, et la grisette et la tredaina nè sè veindiont pas onco, ni à l'auna et ni à mètre; assebin cliiâo premirès dzeins

n'avont pas dè quiet sè revoudrè bin adrâi; et d'ailleu, n'étai pas la mouda dè tant s'einvortolhi.

Dou z'einfants, on bouébo et onna bouébeta, que vouâitivont l'autro dzo dévant la boutequa d'on marchand dè lâivro, on potrè iò on vayâi Adan et Eve dein lo paradis, ne savont pas trào à quiet s'ein teni po savâi quoui étai lo père et la mère. Adon, la petita bouéba, que sè peinsâvè que son frère dévessâi lo savâi, lâi fâ:

— Lo quin est l'hommo, dâi dou?

— Coumeint vâo-tou que lo té diéssso, repond lo vallottet, ne sont pas vetus!

### La pedi de n'Anglais.

On Anglais, que voiâdzivè avoué son vòlet ein tsemin dè fai, sè trovâ dein on trein que dérailâ. Lè wagons front on betetiu dè la metsance et n'eut pas mau dè dzeins dè tiâ et d'estraupia.

Quand l'Anglais s'aperçut que lo trein gavoitâvè et brelantsivè, ne fe ni ion, ni dou, l'âovrè la portetta, châtâ avau et va rebedoulâ dein on terreau dè iò sè relèvà tot vouinnâ, mâ sein onna brequia dè mau, tandi que son pourro vòlet s'eincobliâ ein volliet décheindrè et tcheze dézo lè ruès iò fut émelluâ et fratsi ein dou.

L'Anglais, tot coffo, tracè vai lo wagon dâi bagadzo po vairè se sa mallâ avâi dâo mau, et po preindrè dâi z'autro z'haillons, kâ l'étai tot depoureint; mâ coumeint n'avâi pas la cliiâ, ye demandè âo conduteu dâo trein se l'avâi vu son vòlet.

— Oh! le pauvre garçon est mort, repond lo conduteu, il a été coupé en morceaux.

— Aoh yess! fâ l'anglais, volé-vo apporter à moa le morceau où il est le clé de mon malle!

### A l'écoula.

Vo no z'âi contâ dein lo teimps la responsa que fe on bouébo à quoui lo régent demandâvè dè lâi derè lo nom dè tràî « quadrupèdes ». Lo régent avâi expliquâ qu'on desâi dinsè âi bêtès à quatre pi, et quand demandâ quoui porrà lâi derè tràî noms dè cliiâo bêtès, on petit lâivè la man, et fâ: « On muton, on tsi n et duè dzenelhiès! »

L'autro dzo, que lo mémo régent espiquâvè âi z'einfants lè mots molési que sè trovâvont dein lo lâivro iò lè fasâi liairè, lâo desâi cein que volliâvè à derè lo mot « transparent », que l'étai oquiè qu'on poivè vairè à travâi. Quand sè peinsâ que l'eurent bin comprâi, ye demandè à n'on bouébo dè lâi derè oquiè dè « transparent ».

— Onna saraille, se repond.

— Coumeint, onna saraille, dâdou?

— Et oï, fâ lo gosse, ein guegneint pè lo perte, on vâi dè la part delé.